

Pont Saint Martin

JANVIER
FÉVRIER
2021

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Page 9 :
Enquête de
satisfaction
des magazines
municipaux

Votre avis compte !

Dossier p.14

Nouvelle année, nouveaux équipements pour les Halbrans

2021/

ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
NOTRE VILLE

Yannick Fétiveau,
maire de Pont Saint Martin,
et le Conseil Municipal vous
présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.
Que 2021 soit synonyme pour vous,
votre famille et vos proches, de
bonheur, santé et réussite
dans tous vos projets.



Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux ne pourra être organisée.
Retrouvez la vidéo rétrospective de l'année 2020 sur Facebook et le site de la commune !

Envie de partager vos vœux d'une manière originale ?

La ville vous invite à partager votre bonne humeur et vos moments de joie pour cette nouvelle année et vous propose un concours photo sur le thème des fêtes à Pont Saint Martin. Durant tout le mois de janvier, vous aurez la possibilité de nous faire parvenir vos plus beaux clichés sur le thème de la fête. La créativité et la bonne humeur seront récompensées !

Comment participer ?

Il vous suffit de poster votre photo sur Facebook ou sur Instagram et d'identifier la mairie de Pont Saint Martin, ou d'envoyer votre photo à l'adresse vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr. Ces photos intégreront ensuite un album sur la page Facebook et Instagram de la commune.



Report du repas des aînés

Le repas des aînés, organisé traditionnellement en début d'année, est un temps de convivialité fort apprécié, pas seulement par les septuagénaires et plus, mais par les élus également.

Pour assurer la sécurité de ces retrouvailles, ce temps de rencontre est reporté au **jeudi 3 juin 2021 à l'Origami**.

Comme habituellement, les invités recevront leurs invitations quelques semaines avant l'évènement.



Mairie de Pont Saint Martin



MairiePsm

Sommaire

- p.4** Nouveaux défibrillateurs
- p.5** Radar pédagogique et nouveaux affichages municipaux
- p.6** Point sur les travaux
- p.7** Environnement
- p.9** Questionnaire détachable
- p.13** Plan Local d'Urbanisme
- p.13** Evolution du service déchets
- p.14** **Dossier**
Présentation de l'extension du groupe scolaire Les Halbrans
- p.18** Conseil des Citoyens
- p.19** Conseil des Sages et Conseil des Municipal des Enfants et Etat Civil

Suivez l'actu !

Facebook :

 Mairie de Pont Saint Martin

Instagram :

 Mairiepsm

Site internet :

www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 400 exemplaires

Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Relecture : comité de relecture

Création graphique et mise en page :

Mairie de Pont Saint Martin

Impression : Imprimé Groupe/Le Sillon – 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.



« Bonne année
2021 ! »

Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,
Chers Martipontains,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse, au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021, qui sera marquée par de nombreuses réalisations au bénéfice de tous les Martipontains.

La mise à disposition de deux nouvelles classes maternelles aux Halbrans, dès la rentrée, symbolise notre volonté de doter notre commune d'équipements modernes et performants au service de l'éducation de nos enfants.

Cette nouvelle année sera aussi l'occasion d'accélérer la couverture numérique sur notre territoire communal pour doter l'ensemble des Martipontains du très haut débit.

Les premiers travaux de déploiement de la fibre seront engagés sur Viais et le Champsiome dès cette année 2021 .

Concernant notre futur, les commissions et les comités consultatifs sont au travail pour préparer les grands projets structurants de la commune pour ce mandat et bien au-delà.

Certains d'entre vous nous ont déjà rejoint au sein des comités consultatifs et du « Conseil des Citoyens » qui sera installé au 1^{er} trimestre 2021. N'hésitez pas à vous engager à nos côtés !

Compte tenu du contexte sanitaire incertain, nous avons pris la sage décision d'annuler la cérémonie des vœux par mesure de précaution. A partir du 8 janvier, je vous invite à découvrir notre vidéo, qui retrace nos réalisations de l'année 2020, sur le site internet communal.

En ce début d'année, j'ai une pensée particulière pour tous nos commerçants et professionnels de l'évènementiel qui ont été durement impactés par cette crise sanitaire sans précédent. Au-delà de nos soutiens respectifs et des mesures prises par l'Etat, je souhaite que nous nous engagions tous à leurs côtés en participant activement à la nécessaire relance économique. Le « consommons local » ne doit pas rester un slogan.

Confiant en notre avenir, le regard tourné vers les enjeux futurs, je vous remercie pour votre confiance et vous confirme mon engagement total et celui de mon équipe au service des Martipontains et de Pont Saint Martin.

Bonne année à toutes et à tous, que cette année soit belle pour tous les Martipontains.

5 nouveaux défibrillateurs dans les bâtiments municipaux

Chaque année en France, plus de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Dans la rue ou à domicile, tout se joue avant l'arrivée des secours et plus précisément dans les 3 premières minutes après le malaise constaté. La vie de la victime dépend donc des témoins éventuels de l'accident et de leur capacité à intervenir.

C'est pourquoi la mairie a installé 5 nouveaux défibrillateurs automatisés externes (DAE).
Au total, 7 défibrillateurs sont disponibles à Pont Saint Martin :



Quand utiliser un défibrillateur ?

Toute personne est habilitée à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe.

Vous êtes témoin d'un malaise ?
Voici quelques étapes à garder en tête :

1. Vérifiez si la personne est consciente en lui donnant des ordres simples "est-ce vous m'entendez ? Serrez-moi la main, ouvrez les yeux ?"

- Si elle ne répond pas, vérifiez sa respiration en regardant son ventre se soulever.
- Si elle respire, mettez là en PLS (Position latérale de Sécurité) et appelez les secours.
- Si la victime ne répond pas et ne respire pas : demandez immédiatement un défibrillateur à une personne et faites prévenir ou prévenez les secours (112, 15, 18).

2. Dans l'attente du défibrillateur, pratiquez un massage cardiaque.

3. Les défibrillateurs installés sur la commune sont totalement automatisés. Après sa mise en tension, il vous guidera par commande vocale pour l'installation des électrodes à même la peau et la pratique du massage cardiaque.

4. Attendez l'arrivée des secours en laissant le défibrillateur allumé avec les électrodes toujours sur la victime.

Plus d'informations sur les gestes de premiers secours ? Il existe des associations agréées de sécurité civile. Alors n'hésitez pas à les contacter !



Nouveau radar pédagogique mobile

La commune a investi dans un radar pédagogique mobile dans le but de sensibiliser les automobilistes à respecter les conditions de circulation dans la commune. Outil de prévention et d'information sur la fréquence de passage, ce dispositif a vocation d'éveiller le civisme des usagers de la route, sans sanctionner. Pour la sécurité de tous, n'oubliez pas : roulez zen !

Nouveaux affichages municipaux

Cette fin d'année 2020 fut marquée par l'installation de nouveaux panneaux d'affichages lumineux. Trois emplacements ont été retenus pour leur visibilité pour les piétons et les automobilistes.

Vous retrouverez ces panneaux à Viais, sur la route de la Chevrolière (face à l'Origami) et à l'entrée de la commune côté Rezé sur la Départementale 65.

Grâce à leurs éclairages solaires, les panneaux et leurs affiches sont visibles 24h/24 et ont pour objectif de diffuser les informations importantes et les temps forts de la commune.



Point sur les travaux en cours



Aménagement de la voirie, Impasse de la Croix-Olive

La première phase des travaux comprend le renouvellement de la conduite d'eau potable et l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. Début 2021, l'entreprise SPIE procédera à la mise sous tension du réseau électrique et à la dépose des lignes aériennes.

A compter de mi-mars et pour une durée de 6 semaines, l'entreprise de travaux publics procédera aux travaux d'aménagement de la voirie.



Rénovation de la placette de retournement rue du Moulinier

Après le renouvellement de la canalisation eaux pluviales réalisé en 2020, la commune procédera à la rénovation de la placette de retournement, rue du Moulinier, dans le courant du 3^{ème} trimestre 2021.

Le sol de la placette sera entièrement refait avec un revêtement qualitatif. Les piétons et personnes à mobilité réduite pourront aisément cheminer sur un trottoir répondant aux normes en vigueur d'accessibilité.



Renouvellement de l'éclairage public

Le programme de renouvellement de l'éclairage public se poursuit avec l'installation des luminaires à LED dans la rue du Haugard.

Travaux à venir

Rénovation de chaussées courant du 2^{ème} trimestre 2021.

Impasse de la Gautellerie :
Renforcement de la chaussée par application d'un enrobé.

Chemin de la Verdure :
Mise en place des terrassements ponctuels pour l'installation de matériaux afin d'améliorer l'assise de la route. Un enduit bicouche sera appliqué sur l'ensemble de la chaussée.

Le Champsiome Déploiement de la fibre optique :

Loire Atlantique Numérique a missionné le bureau d'études Axione pour le déploiement de la fibre optique sur le secteur du Champsiome. Retrouvez le plan de déploiement de la fibre à Pont Saint Martin sur le site www.numerique.loire-atlantique.fr.



Reconquête raisonnée du foncier agricole au service de la transition écologique.

Depuis 2017, la municipalité achète des parcelles inexploitées et à l'abandon dites "en friche" pour les remettre en état et les proposer aux agriculteurs locaux, soutenant ainsi une agriculture dynamique et durable sur la commune. Elle développe progressivement un programme d'actions en phase avec la transition écologique (produire localement, préservation de la biodiversité, etc.).

La reconquête des friches : une priorité pour maintenir le paysage et une agriculture durable.

Les friches occupent 20% du territoire communal. La diminution du nombre d'exploitations, le déclin de la viticulture, la division extrême du parcellaire et enfin la spéculation foncière liée à la proximité de l'agglomération nantaise expliquent cette mutation des espaces agricoles.

Au-delà de cette reconquête des terres agricoles, lutter contre les friches, c'est aussi préserver le paysage rural de la commune et restaurer des fonctions écologiques liées aux prairies bocagères par exemple. C'est pourquoi en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et avec le soutien financier de l'Europe (70%) et du Département (10%), la commune a décidé de mener des opérations localisées de lutte contre les friches.

Suite à un diagnostic, 2 secteurs ont été retenus pour ces projets de réhabilitation : la Planchette et Essart-Ménanties.

Le secteur Essart-Ménanties, un ancien secteur viticole divisé en une myriade de parcelles.

Le secteur initial couvrait près de 7 ha, divisé en 50 parcelles appartenant à 36 familles de propriétaires. Chaque propriétaire a été rencontré et sensibilisé au projet de la mairie. Au final, 22 familles ont donné leur accord ; ce sont donc 5,4 ha qui sont remis en culture.

"Avec la suppression des friches sur les parcelles, nous avons l'impression de retrouver le paysage d'autrefois" explique Madame Parnaudeau, propriétaire de plusieurs parcelles.



La parole à... Christophe Legland

Adjoint en charge de l'Urbanisme,
de l'Habitat et du Logement.

Lors du diagnostic agricole, les exploitants nous avaient indiqué qu'ils avaient besoin de terres pour consolider leur activité économique et construire une agriculture raisonnée et surtout, besoin de l'intervention de la commune compte tenu de la complexité du dossier.

La commune propose gratuitement la remise en culture de parcelles, à condition que les propriétaires signent un bail rural à clauses environnementales avec un exploitant du secteur. Cette première opération de défrichage vise à amorcer un cercle vertueux pour soutenir l'agriculture raisonnée de notre territoire et permettre un juste équilibre entre les espaces agricoles et semi-naturels (bocage, vigne, bois, marais) si important pour la diversité de la faune.

**Vous êtes propriétaire d'une parcelle vacante et vous souhaitez que votre terrain soit utilisé dans le cadre d'une agriculture locale, raisonnée et bio ?
Contactez la mairie à l'adresse missionenvironnement@mairie-pontsaintmartin.fr.**

A la découverte des prairies humides du Marais de l'île

Dans le cadre du projet de valorisation du Marais de l'île, la commune a travaillé à la restauration des prairies humides. Au regard de la sensibilité du milieu naturel, la mairie a fait appel à Jean-Luc Gayet, expert en prairie humide et biodiversité, à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique.

Pourquoi avoir restauré les parcelles de prairies humides du Marais de l'île ? Quels étaient les intérêts de cette réhabilitation ?

Les parcelles restaurées étaient historiquement utilisées par l'élevage.

Par leur difficulté d'entretien et la restructuration des exploitations, elles ont été délaissées au fil du temps. Sans intervention, les parcelles étaient vouées à se boiser, s'enfricher. Pourtant, il était essentiel de respecter l'équilibre naturel du site en matière de biodiversité en maintenant durablement des milieux ouverts. La première étape de ce projet de réhabilitation consistait à évaluer la faisabilité agricole via l'étude de la flore existante et l'intérêt pour la biodiversité au regard du classement Natura 2000 du site lié à la proximité du lac de Grand Lieu.

Comment avez-vous travaillé à la réouverture de ces parcelles ?

La première étape de cette réhabilitation a été le débroussaillage et le défrichage des parcelles. Sans bouleverser l'équilibre fragile de ce site, cette action a été méticuleusement menée afin de conserver les haies essentielles à de nombreuses espèces (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles...). Après cette première action en 2019, il a été envisagé d'introduire, en plus de la fauche réalisée par les GAEC de La Moricère et du Canal d'Herbage, du pâturage sur regain pour l'entretien du milieu et la valorisation de la biomasse prairiale. Boris Pierre installe à l'automne ses vaches rustiques "bretonnes pies noires" parfaitement adaptées à ce milieu pendant quelques semaines. Les vaches entretiennent naturellement la zone, y compris les haies. Pour veiller au maintien et à l'accroissement de la biodiversité, un cahier des charges a été établi pour encadrer les pratiques agricoles (fauche à

partir de la mi-juillet, pas d'intrant, pâturage très extensif, etc.). Ainsi, les agriculteurs participent à la sauvegarde de ce milieu naturel fragile. Ils y trouvent également leur intérêt, en particulier en période de sécheresse prolongée. Le marais reste le dernier espace où l'herbe reste verte !



Boris Pierre et ses vaches

Quelles sont les évolutions floristiques observées suite aux restaurations ?

Grâce à la fauche tardive et au pâturage qui modifient les prairies via le piétinement et les déjections des animaux, on constate une diversification et une amélioration de la qualité des végétaux présents sur le site. Ce mode de gestion régule également la présence des espèces dites "agressives" ou envahissantes à l'instar de la Jussie très présente dans les marais de Grand-Lieu. Par ailleurs, les plantes caractéristiques des prairies humides agissent sur la santé des vaches du fait de leurs hautes teneurs en minéraux, oligo-éléments et vitamines.

Ce projet de restauration de prairies humides s'inscrit dans une démarche d'intérêt général en mettant en cohérence 3 axes : l'entretien d'une zone humide et de la mosaïque paysagère du site, la préservation de la biodiversité sur le long terme et le soutien à l'élevage en fournissant un fourrage de proximité.



Enquête de satisfaction des magazines municipaux

Le Pont Saint Martin et le Pont Saint Martin l'Actu

Votre avis compte !

Afin d'identifier les axes d'évolution des magazines municipaux de la commune, il est important pour nous de connaître votre avis et de vous laisser la parole à travers ce questionnaire détachable.

Cette enquête est également accessible en ligne sur le Facebook de la ville : "Mairie de Pont Saint Martin" et le site www.mairie-pontsaintmartin.fr.
Par avance merci pour votre participation.

Sexe : F M

Age :

Situation familiale :

Célibataire Parent célibataire En couple avec enfant En couple sans enfant

Habitant de Pont Saint Martin depuis : ans

Dans quel quartier vivez-vous ?



Enquête de satisfaction des magazines municipaux

Votre avis compte !



Pont Saint Martin l'Actu

Connaissez-vous
le Pont Saint Martin L'Actu ?

Oui

Non

Connaissez-vous sa périodicité ?

Oui

Non

Lisez-vous le PSM l'Actu ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?
(plusieurs réponses possibles)

Difficulté à trouver le document

Manque d'intérêt pour le contenu

Format inadapté

Autre :

Si oui, où vous le procurez-vous ?

Web

Commerces

Services municipaux

Autre :

Pouvez-vous noter les point suivants :

Très satisfait Satisfait Neutre Insatisfait Très insatisfaisant

Contenu



Format



Périodicité



Quelle(s) rubrique(s) préférez-vous lire ?
(Plusieurs réponses possibles)

Culture / événementiel

Actualités associatives

Actualités municipales

Je lis toujours l'ensemble des articles

Autre :

Avez vous un commentaire à faire sur ce support ?

Enquête de satisfaction des magazines municipaux

Votre avis compte !



Magazine Pont Saint Martin

Connaissez-vous
le Pont Saint Martin ?

Oui

Non

Connaissez-vous sa périodicité ?

Oui

Non

Lisez-vous le Pont Saint Martin ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?
(plusieurs réponses possibles)

Je ne reçois pas le document à mon domicile

Manque d'intérêt pour le contenu

Format inadapté

Autre :

Pouvez-vous noter les point suivants :

Très satisfait Satisfait Neutre Insatisfait Très insatisfait

Contenu



Format



Périodicité



Quelle(s) rubrique(s) préférez-vous lire ?
Plusieurs réponses possibles

Culture / événementiel

Environnement

Enfance

Travaux

Social

Expression libre

Edito

Dossier thématique

Je lis toujours l'ensemble des articles

Autre :

Avez-vous un commentaire à faire sur ce support ?

Enquête de satisfaction des magazines municipaux

Votre avis compte !

Et demain ?

Seriez-vous favorable à la fusion des deux magazines ? Oui Non

Pourquoi ?

Seriez-vous prêt.e à lire votre magazine exclusivement en format numérique ? Oui Non

Seriez-vous intéressé.e par un abonnement à une newsletter municipale ? Oui Non

Etes vous abonné.e à la page Facebook de la ville pour connaître l'actualité en temps réel ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

Communication générale de la commune

A quelle fréquence consultez-vous le site www.mairie-pontsaintmartin.fr ?

Jamais Occasionnellement Régulièrement Fréquemment



Selon vous, quels sont les axes d'améliorations au service de l'information municipale ?

Merci

Concertation pour la révision "Allégée" n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune a lancé une procédure de révision "allégée" n° 2 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020.

Il s'agit de procéder au développement d'un projet touristique d'hébergement insolite au sein du parc du Château de la Rairie en créant un Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) en zone agricole.

Une concertation de la population est organisée du 4 janvier au 4 février 2021. Les habitants de Pont Saint Martin sont invités à consulter les affiches A3 exposées en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- lundi, mercredi et jeudi: de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00,
- mardi : de 8h45 à 12h15,
- vendredi : de 8h45 à 16h15,
- samedi : de 9h00 à 12h00.

et peuvent soumettre leurs observations et suggestions dans un registre prévu à cet effet mis à disposition en mairie.

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Évolution du service déchets

A partir du 1^{er} janvier 2021, le service de gestion des déchets évolue.

Depuis plusieurs années, ce service est en pleine mutation dans le but d'atteindre une gestion plus vertueuse mais aussi plus juste pour les usagers. En 2017, le territoire a notamment adopté la Redevance Incitative. Forts de résultats positifs en matière de tri et de réduction des déchets et conscients des enjeux à venir, nous devons aujourd'hui franchir une nouvelle étape. La première évolution concernera la fréquence de collecte des ordures ménagères.

Le bac gris sera désormais collecté toutes les deux semaines, le même jour que le bac jaune. Ce nouveau calendrier de collecte répond pleinement aux pratiques déjà adoptées par les habitants et permettra à l'avenir une meilleure maîtrise des coûts.

Néanmoins, cette nouvelle organisation ne sera pas suffisante pour équilibrer le budget du service déchets. La hausse exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ainsi que les tonnages en constante augmentation dans les déchèteries vont considérablement alourdir ce budget sous pression. Le Conseil communautaire a donc été contraint de voter **une augmentation de la part fixe de la Redevance Incitative** pour y faire face. Cela correspond à une hausse de 2 € par mois pour un foyer disposant d'un bac 120 litres. En revanche, le coût des levées supplémentaires n'évoluera pas. Le passage à la Redevance Incitative ainsi que les bonnes pratiques des habitants ont permis de limiter cette augmentation qui aurait pu être bien plus importante au vu du contexte.

Notre objectif pour les mois et années à venir est de continuer à encourager les pratiques vertueuses des habitants à travers le futur Programme de Prévention des Déchets de Grand Lieu Communauté.



Nouveau calendrier de collecte disponible sur le site www.mairie-pontsaintmartin.fr, onglet trier ses déchets.

Tarifs 2021

| Volume du bac à ordures ménagères (litres) | Coût annuel part fixe | Coût par levée à partir de la 13 ^{ème} levée |
|--|-----------------------|---|
| 120 l. / 1, 2 ou 3 personnes | 180 € | 3,70 € |
| 180 l. / 4 à 5 personnes | 210,60 € | 4,60 € |
| 240 l. / 6 personnes et plus | 242,40 € | 5,50 € |
| 340 l. / professionnels | 282,40 € | 8,28 € |
| 660 l. / professionnels | 455,40 € | 16 € |

Nouvelle année, nouveaux équipements pédagogiques : présentation des extensions du groupe scolaire Les Halbrans

En construction depuis plus d'un an, les extensions scolaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire Les Halbrans ouvriront progressivement en 2021.

Un véritable confort pour les jeunes martipontains accueillis dans ces nouveaux bâtiments fonctionnels et contemporains, dotés d'une qualité lumineuse naturelle et d'une acoustique conçue dans le respect du bien-être des enfants, du personnel encadrant et enseignant.

Ce projet a été réfléchi et mené avec le corps enseignant pour répondre à la dynamique démographique de la ville qui recense déjà plus de 62 naissances pour l'année 2020 au 1^{er} décembre.

Points forts de l'extension

- Faible consommation énergétique
- Traitement acoustique
- Confort lumineux et technologique
- Combinaison de ventilation naturelle et mécanique
- Sécurisée
- Harmonie paysagère et structurale du bâtiment

Quelques chiffres

Espace :
6 classes, 2 dortoirs
& sanitaires

Superficies : 639m²

Coût total de l'opération :
1 600 000€

Subventions :
CCGL 100 000€
DETR 300 000€
Département 500 000€
Région 100 000€



La parole à... Martine Chabirand

Adjointe en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

La dynamique du logement sur notre commune crée des besoins nouveaux et ce nouvel équipement était nécessaire pour accueillir le nombre croissant d'enfants qui arrivent aux portes de l'école.

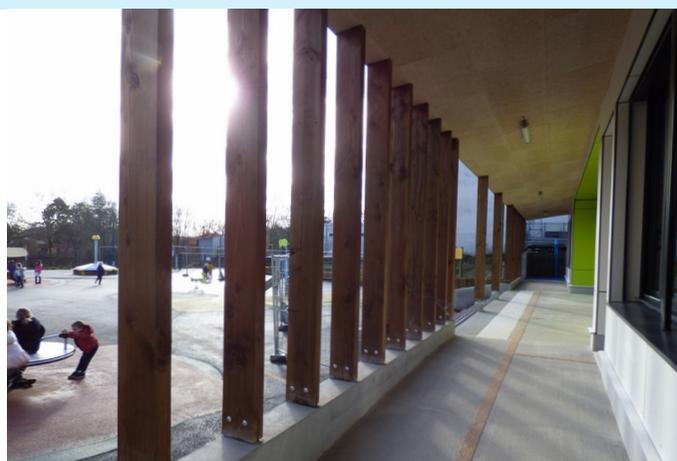
Notre priorité est bien de permettre aux élèves d'avoir les meilleures conditions d'apprentissage pour soutenir les enseignants dans leur démarche éducative.

En maternelle, 2 classes actuelles ont été transférées dans l'extension à la rentrée de janvier. En élémentaire, après concertation avec les enseignants, les élèves intégreront les futures classes à la rentrée 2021-2022. Au vu du nombre important d'élèves en grande section cette année (79), ces nouveaux locaux vont permettre d'accueillir une ouverture de classe dès la rentrée de septembre 2021. Cette extension du groupe scolaire anticipe également sur le possible passage des grandes sections et des CP à 24 élèves. La diminution des effectifs par classe étant un gage de réussite pour nos enfants.

La réflexion dans le domaine de l'enfance et du sport sera nécessaire durant cette année 2021. En effet, nous retrouverons une grande partie de nos petits élèves à l'accueil périscolaire, au restaurant scolaire puis au sein des associations sportives et culturelles.

De nouvelles classes pour les enfants martipontains

Au total, 6 nouvelles classes dont 2 classes de 60m² à l'école maternelle ont vu le jour, et 4 classes de 64m² en cours de travaux à l'école élémentaire. Deux nouveaux dortoirs de 31 m², des sanitaires adaptés et une passerelle de jonction entre les bâtiments ont été aménagés pour le confort des enfants de maternelle, ainsi qu'un préau pour ceux de l'école élémentaire.



Confort et bien-être

Un traitement acoustique a été réalisé afin de favoriser la concentration et la santé des enfants en limitant la pollution sonore. Ainsi, les matériaux et les équipements ont été méticuleusement choisis pour amoindrir les bruits aériens et les résonances internes. La qualité de l'air est, quant à elle, assurée par une ventilation naturelle, de larges fenêtres oscillo-battantes et la VMC des bâtiments.

Afin d'intégrer le plus harmonieusement possible ces nouvelles infrastructures, l'architecture reprend les codes de l'ancien bâti tout en adoptant un style plus contemporain avec de larges baies vitrées et du bois apparent. La couleur vert sapin a été sélectionnée, afin de respecter le cadre verdoyant et boisé du groupe scolaire.



Modernité

Dans le cadre du projet pluriannuel de mise en place d'équipements modernes dans les écoles publiques, les nouvelles classes seront les premières à être équipées de tableaux interactifs.

Les tableaux à craies seront conservés dans les classes de maternelles pour l'apprentissage de l'écriture et de la motricité fine.



Consommation énergétique raisonnée

La structure bois des extensions offre une isolation thermique optimale aux nouveaux bâtiments.

L'orientation des nouvelles structures a été réfléchi pour optimiser la lumière naturelle par de grandes baies vitrées. A l'école maternelle, la passerelle permet d'adapter l'exposition au soleil en fonction des saisons. En hiver, le soleil bas entrera directement dans le bâtiment offrant ainsi une lumière naturelle optimale tandis qu'en été, le toit de la passerelle ombragera la baie vitrée.

Des chauffages à panneaux rayonnants installés aux plafonds ont été choisis pour leur capacité à diffuser la chaleur tout en libérant l'espace au sol et aux murs, laissant ainsi toute la place pour les équipements d'apprentissage.





Agrandissement du parc à vélos

En cohérence avec la réflexion sur les cheminements doux amorcée par la commune, le parc à vélo présent du côté de l'école élémentaire double sa capacité d'accueil.

Accessibilité

Une attention toute particulière a été portée sur l'accessibilité afin d'accueillir les enfants à mobilité réduite.

Un nouvel escalier a également été mis en place pour faciliter l'accès au restaurant scolaire pour les enfants de la Maison de l'Enfance et de l'école Saint Joseph.



Sécurité

Pour la sécurité des enfants, de nouveaux interphones et visiophones ont été installés à l'entrée des deux écoles. Une grille électrique à verrouillage automatique a également été mise en place à l'entrée du groupe scolaire coté élémentaire.

Conseil des Citoyens : Pont Saint Martin 2040

Dans le cadre du parcours citoyen, l'équipe municipale lance la création d'une nouvelle instance participative à destination de tous les Martipontains qui souhaiteraient réfléchir avec les élus à l'avenir et l'évolution de notre commune à l'horizon 2040.

Afin de partager les réflexions, les élus ont besoin de chacun d'entre vous pour co-construire l'avenir de Pont Saint Martin.

Usagers des services, acteurs associatifs ou économiques, habitants des quartiers ou des villages, nous pouvons tous être acteurs de notre futur. Cette nouvelle "institution" sera un espace d'expression, d'écoute et d'échanges pour tous ceux qui veulent s'investir au service de la construction de Pont Saint Martin.

Le Conseil des Citoyens va être une instance participative et consultative qui sera force de propositions. Il participera à l'élaboration des grands axes de l'évolution de notre commune et s'appropriera également les grands projets communaux. S'il doit respecter la légitimité démocratique du suffrage universel dans la décision, il interviendra au moment des choix en exprimant un avis argumenté qui apportera un éclairage citoyen complémentaire à la vision des élus.

La première démarche de ce Conseil des Citoyens sera centrée sur l'instauration d'une dynamique participative favorisant l'intégration de chacun. Cette instance devra être visible pour tous les Martipontains.

Il travaillera en collaboration avec les instances participatives de la commune sur des sujets de fonds mais pourra, tout comme le Conseil des Sages, se saisir de thématiques et faire émerger des pistes de réflexion, des axes de travail qui permettront d'accompagner les élus locaux dans leurs décisions telles que la revitalisation du centre-bourg, les mobilités sur la commune, les équipements sportifs ... Le conseil pourra également soutenir des initiatives fédératrices d'habitants mais toujours dans un intérêt communal.

Être membre d'un conseil participatif c'est utiliser la connaissance que l'on peut avoir de son environnement immédiat et quotidien parce qu'on y vit et qu'on le pratique. Cette connaissance permet d'orienter et d'enrichir l'action publique locale. C'est mettre à profit ce que l'on sait de son quartier pour être force de propositions et agir sur le cadre de vie de ses habitants.

Vous êtes intéressés ?

N'hésitez pas à envoyer votre candidature et les thématiques que vous souhaitez travailler via contact@mairie-pontsaintmartin.fr.

Les élus sont prêts à vous rencontrer pour échanger avec vous sur ce projet participatif..

6^{ème} mandature du Conseil Municipal des Enfants

Le contexte sanitaire ayant mis en suspens une partie des projets du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour l'année 2019-2020, pour cette nouvelle mandature, les ex CM1 entrés en CM2 resteront en responsabilité.

Aussi, seuls les enfants de CM1 des 2 écoles ont été appelés à se porter candidat. Désormais, les conseillers seront élus pour deux années et renouvelés par moitié chaque année. Cette nouvelle configuration permettra aux jeunes conseillers de poursuivre des projets plus importants et de mieux comprendre l'organisation de la collectivité et la démocratie locale.

Jeudi 10 décembre dernier, les élèves CM1 des 2 écoles étaient appelés aux urnes. Voici la liste des nouveaux conseillers élus parmi la quarantaine de candidats :

CM1 Saint Joseph

- Amed ARMUTCI
- Gatien RIDEL
- Noémie HOANG DINH
- Timéo HAUTEFAYE HEZAZI

CM1 Les Halbrans

- Lola GABORIT
- Hugo HARROUET
- Liam HUMEAU
- José CHARLIER GARNIER

Félicitations à eux ! Nous leur souhaitons bonne chance pour défendre leurs projets lors des prochaines commissions. Jeudi 17 décembre, la séance d'installation du Conseil Municipal des Enfants s'est tenue à L'Origami. Les premiers échanges entre les élus adultes et enfants ont débouché sur la répartition des projets en fonction de 2 thèmes, 2 groupes de travail : projets citoyens et projets loisirs.

Le Conseil des Sages se renouvelle

Il est encore temps de proposer votre candidature pour faire partie du prochain Conseil des Sages !

Vous êtes retraité.e et délogé.e de toute activité professionnelle ? Vous habitez Pont Saint Martin et vous n'exercez pas de rôle législatif ni de mandat électif et vous avez des compétences à partager pour améliorer la vie communale ? Faites vous connaître !

Objectifs du Conseil des Sages

- Etre à l'écoute de tous les Martipontains
- Etudier ou de mettre en place des projets confiés par la municipalité
- Réfléchir et de conseiller la municipalité sur des problèmes spécifiques

Venez-vous renseigner !

N'hésitez pas à venir poser vos questions, rencontrer les sages sortants et les élus et obtenir toutes les informations qui vous sembleront nécessaires à la réunion d'information organisée en début d'année.

L'état civil

• **NAISSANCES** : Marius AUBRY RODRIGUEZ-JODAS, Louise DENAIS, Louis LE MENTEC, Paul ROBIN, Mia LAIGNEAU ACCUS, Maëline LEPRETRE HUMILY, Méryl FUGUREAU, Lévi MOSNY LOUIS, Joyce DELHOMMEAU, Arthur LAMAZEROLLES, Noé BERTHAULT.

• **MARIAGES** : Cécilia BEGOIN et Jean-François GRATTEPAIN.

• **DÉCÈS** : Eugène BINET, Lydie HERVY, Michelle CORBINEAU épouse GUILLOU, Luc AUBERT.

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher -

Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistants Sociaux Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98

J' AIME
BEAUCOUP
CE QUE
VOUS FAITES

SAMEDI
13 FÉVRIER
À 20H30
À L'ORIGAMI



J' AIME
BEAUCOUP
CE QUE
VOUS
FAITES.



L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR sous réserve de l'actualité sanitaire



- Jeudi 14 janvier : Conférence du Relais d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) proposée en ligne de 20h à 22h
- Samedi 16 janvier : Nuit de la Lecture, 20h, Médiathèque Le 3^{ème} Lieu
- Samedi 13 février : Théâtre - "J'aime beaucoup ce que vous faites", 20h30, à L'Origami
- Du 3 au 27 février : Exposition immersive "Regard sur la Finlande", Médiathèque Le 3^{ème} Lieu
- Samedi 27 février : Spectacle sonore "Terveisiä saunatra ! Salutation du Sauna !" 17h, Médiathèque Le 3^{ème} Lieu

Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

le lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)